

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de
LIMEUIL



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 04 Octobre 2013

Nombre de conseillers :	
En exercice : 9	L'an deux mil treize, le 04 Octobre à 19h30,
Présents : 5	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
Votants : 7	Date d'envoi de la convocation : 27 septembre 2013
Conseillers présents :	Mrs. THOMASSET, LESCURE, MAILLET, BOYER Mme RIVIERE
Conseillers absents :	Mmes LANDON . BORGES. MACKENZIE-PEERS. Mr HERVE
Ont donné procuration :	BORGES Virginie a donné procuration à LESCURE Patrick MACKENZIE-PEERS Dinah a donné procuration à RIVIERE Nicole
Secrétaire :	Alain BOYER

Points divers de l'ordre du jour

Il est proposé au conseil municipal de traiter les points suivants dans les divers :

- **Réponse au collectif des raccordés de l'assainissement**
- **Remboursement heures Danielle CALES par les mairies de Alles et Paunat**
- **Adhésion charte « 0 herbicide ».**

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 30 août 2013

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2013.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2013 est approuvé à **l'unanimité des membres votants.**

1 – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du château d'eau

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du château d'eau qui fixe le coût de réalisation définitif à 145 933,80€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré,

- Accepte cet avenant

2 - virement de crédit budget communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit sur le budget principal de la façon suivante :

23132012.02 (travaux vestiaires stade football)	+ 10 953,00€
020 (dépenses imprévues)	- 2 800,00€
2315201302 (travaux Place du Port)	- 8 153,00€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré,

- Approuve ces virements de crédit

3- Mise à disponibilité de Mathilde GOURGOUSSE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Mathilde GOURGOUSSE. Employée à l'office de tourisme de Limeuil en qualité d'adjoint du patrimoine dans lequel elle sollicite une disponibilité d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2013 afin de reprendre ses études à l'ESPE d'Aquitaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré,

- Accepte cette demande sous réserve de l'avis favorable du comité paritaire du centre de gestion de la Dordogne.

4- Réponse au collectif des raccordés de l'assainissement du bourg de Limeuil

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du collectif des raccordés de l'assainissement du bourg de Limeuil dans lequel il veut connaître les informations suivantes concernant les coûts d'installation et de fonctionnement de la STEP

1) Pour les particuliers combien y-a-t-il au final de tabourets installés ?

Réponse : 105

2) Pour la commune les tabourets installés sont-ils toujours au nombre de 6 pour quels bâtiments et quels équipements ?

Réponse : 6 (église, mairie, wc point tourisme, wc place des Fossés, Parc château, stade de foot)

3) Combien y-a-t-il de contribuables branchés au 30/09/2013 ?

Réponse : 105 , Le restaurant « Le Chai » refuse de payer alors que leur assainissement individuel n'est pas conforme. Les 104 autres branchements payent leurs factures.

4) Qui paye l'abonnement et le volume des eaux assainies pour l'église Sainte Catherine, les vestiaires du foot, le château, les deux toilettes publiques, les bureaux et les logements de la mairie ?

Réponse : La commune sur le budget principal

5) A quel poste des comptes communaux sont portées chacune de ces dépenses ?

**Réponse : dépense au compte 60611 fonctionnement du budget principal
Recette au compte 70611 du budget assainissement**

6) Quels seront les montants facturés (abonnement + traitement des volumes d'eaux consommées) pour chacune des ces structures au 30/09 ?

Réponse : les factures pour cette période là ne sont pas encore établies

5 – Remboursement salaire Danielle CALES par mairies de Alles sur Dordogne et Paunat

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que durant l'arrêt de travail de Mme Danièle MARCHES, secrétaire de mairie, Mme Danielle CALES l'a remplacée à la mairie de Alles sur Dordogne et à la mairie de Paunat. Ces heures effectuées ont été réglées à Mme Danielle CALES par la mairie de Limeuil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré,

- Décide de demander aux communes de Alles sur Dordogne et Paunat le remboursement du salaire brut plus les cotisations de Mme Danielle CALES, soit une montant de 214,50€ pour la commune de Alles sur Dordogne et un montant de 321,75€ pour la commune de Paunat.

6 – Charte 0 herbicide

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut adhérer à la charte « 0 herbicide » initiée par le Conseil Général de la Dordogne et solliciter une aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour diminuer l'usage des pesticides dans la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré,

- décide de s'engager en faveur de la réduction des herbicides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la charte « 0 herbicide ». Il décide également de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour diminuer l'usage des pesticides dans la commune.

Le Maire, Guy THOMASSET